

Ecole maternelle WOERTHEL
17, rue de périgueux
67610 LA WANTZENAU
03.88.96.22.73

Compte rendu du conseil d'école du 16 octobre 2020 :

Etaient présents :

Mme Céline HERDLY-GOERIG, directrice, enseignante dans la classe monolingue
Mme Pauline CHASSAING, enseignante dans les classes bilingues (français)
Mme Marie-Ange GRAMFORT, enseignante dans les classes bilingues (allemand)
Mme Marie CHARNAY, déléguée de parents de la classe monolingue (salle verte)
Mme Sarah FRANCOIS, déléguée de parents de la classe bilingue MS-GS (salle orange)
Mme Adeline KNITTEL, déléguée de parents de la classe bilingue MS-GS (salle orange)
Mme Patricia MATTER, déléguée de parents de la classe monolingue (salle verte)
Mme Katia BOSSUYT, adjointe aux affaires scolaires

sont excusés :

Mme le maire, Michèle KANNENGIESER

Mme Pauline MULLER, déléguée de parents de la classe bilingue MS-GS (salle orange)

M William MAMENEYA-VOAKOA, délégué de parents de la classe bilingue PS-GS (salle jaune) et de la classe bilingue MS-GS (salle orange)

1. La rentrée 2020-2021 en chiffre : les effectifs, le personnel.

Cette année il y a **3 classes**. L'effectif total est de **65 élèves**.

- PS-GS bilingues (salle jaune) : **14 PS + 8 GS** = 22 élèves bilingues
- MS-GS bilingues (salle orange) : **12 MS + 8 GS** = 20 élèves bilingues
- PS-MS-GS monolingues (salle verte) : **9 PS + 11 MS + 3 GS** = 23 élèves monolingues

L'équipe enseignante reste inchangée avec **3 enseignantes** à l'école, nommées à titre définitif : Madame Céline Herdly-Goerig, directrice et enseignante dans la classe monolingue, Madame Marie-Ange Gramfort, enseignante d'allemand dans les classes bilingues et Madame Pauline Chassaing assurant l'enseignement français dans les classes bilingues.

L'équipe de l'école compte également **3 ATSEM** : Célia Gross dans la classe de Madame Gramfort, Cynthia Picard dans la classe de Madame Herdly et Katia Stein dans la classe de Madame Chassaing. Katia Stein a été stagiaire cet été. Nous avons également **1 apprentie**, Justine Mougenot, qui effectue son CAP petite enfance en alternance.

2. Les représentants de parents d'élèves : le résultat des élections et leur rôle durant l'année scolaire.

Les élections ont eu lieu le 9 octobre 2020. Il y avait **113 électeurs** inscrits et une liste de parents qui se présentait. Il y a eu 59 votants dont **49 suffrages exprimés**. Le taux de participation a été de **52,21%** (contre **66,39%** l'an passé). Cette baisse s'explique par le fait que les élections aient été entièrement dématérialisées. Madame Charnay, Madame Knittel et Monsieur Mamenya-Voakoa ont été élus. Madame François, Madame Matter et Madame Muller sont suppléantes.

Comme l'an passé, nous mettrons en place, en complément du cahier de liaison, un mailing pour chaque classe, permettant de diffuser rapidement un certain nombre d'information (absence d'un enseignant, annulation d'une séance de babygym...) Nous remercions **Mme Knittel (pour la classe des MS-GS bilingue orange)**, **M Mamenya-Voakoa (pour la classe des PS-GS bilingue jaune)** et **Mme Charnay (pour la classe PS-MS-GS monolingue verte)**.

Les parents d'élèves évoquent les **problèmes de stationnement** sur le trottoir le long du parc lorsque les parents déposent leurs enfants. La municipalité va faire intervenir la policière municipale.

Le rôle des parents d'élèves délégués est en premier lieu **d'être le porte-parole des parents lors des conseils**, dans toute autre réunion au sein des écoles ou auprès des différents partenaires, en l'occurrence la municipalité et l'Education Nationale. Au besoin, les délégués font également **le lien entre les familles et l'école**. C'est pourquoi ils ont un devoir de réserve, car ils peuvent être amenés à connaître des situations particulières.

3. Le protocole sanitaire

Depuis la rentrée, différentes mesures ont été prises à l'école, pour la mise en place du protocole sanitaire de l'éducation nationale :

Le respect des gestes barrière :

- le lavage des mains est réalisé en arrivant en classe, après chaque passage aux toilettes, en allant et en sortant de la salle de motricité. Le gel hydroalcoolique est utilisé après mouchage et sous étroite surveillance d'un adulte. Afin de restreindre le flux d'élèves aux sanitaires lors des arrivées, les enfants de moyennes et grandes sections sont amenés à se laver les mains dans leur salle de classe.
- Tout adulte entrant dans l'école porte un masque durant toute la durée de son passage. Le personnel est masqué toute la journée. Les parents des élèves de moyenne et grande section ne sont plus autorisés à entrer dans l'établissement, sauf s'ils ont besoin d'entrer en contact avec l'enseignante.

La gestion des espaces et du matériel :

- Afin de limiter le flux de personnes, les entrées et sorties se font par un accès différent pour chaque salle de classe, à l'exception du matin. Le matin, l'amplitude horaire a été maintenue (7h55-8h20) afin de limiter les regroupements de personnes.
- Dans les couloirs, un sens de circulation a été balisé.
- Aux toilettes, chaque sanitaire ainsi que chaque lavabo a été dédié à une classe précise, grâce à un code couleurs.
- Le matériel est partagé uniquement au sein d'une même classe, que ce soient les jeux et matériaux pédagogiques en classe, les jeux extérieurs ou les jeux en salle de motricité. Il peut être utilisé par un autre groupe après une période de repos de 12 heures.
- Dans la cour de récréation, des zones ont été définies. Il y a la zone des vélos, la zone des jeux (toboggan, balançoires...) et la zone du petit matériel (brouettes, cerceaux, ballons...). Chaque jour, une seule et même classe investit un seul et même espace. Un roulement sur la semaine a été défini.
- Les élèves des sections de petits ont été regroupés dans 2 classes (bilingue d'un côté et monolingue de l'autre). Cela permettrait, si nous devons cloisonner les groupes classe, de proposer 2 espaces de siestes (salle de sieste et salle de motricité).
- Lors des activités qui brassent des élèves de différentes classes (APC, périscolaire ou décroisement), les élèves d'une même classe restent en groupe rapproché.

L'entretien des locaux :

- Les locaux sont aérés plusieurs fois par jour
- Les salles de classe sont nettoyées tous les jours
- Les sanitaires, les points de contact (poignées, tables...), la salle de motricité et la salle de sieste sont nettoyées et désinfectées tous les jours.

L'organisation a été faite afin de pouvoir évoluer au plus facilement avec les changements apportés dans le protocole sanitaire.

4. Les aménagements de l'école.

Nous remercions la municipalité qui a installé un abri à vélos, à la demande des parents d'élèves.

Nous remercions également la commune car nous avons eu accès au mobilier des anciennes écoles, ce qui nous a permis de compléter nos meubles : bancs supplémentaires, chaises d'élèves plus récentes, changement des chaises de bureau, apports de meubles de rangement, des ordinateurs.

De manière plus générale, nous remercions la commune et ses ouvriers, qui engagent régulièrement des travaux d'entretien à notre demande.

Nous sommes dans l'attente du nouveau four, qui a été commandé.

Nous souhaiterions avoir un distributeur de gel hydroalcoolique à l'entrée de l'école pour faciliter l'arrivée des parents mais également des animateurs du périscolaire. Nous souhaiterions également avoir une cale permettant que le portail d'entrée puisse rester ouvert durant les heures d'entrée et de sortie des élèves.

Nous souhaiterions un rafraîchissement de la cour d'école avec la pose d'un nouveau enrobé autour des jeux. Nous avons également constaté que les jeux d'extérieur de l'école maternelle centre étaient en meilleurs états que les nôtres : serait-il possible de les rapatrier dans notre cour ?

Avec la municipalité, nous avons rediscuté de la possibilité d'utiliser le bus du périscolaire pour créer une navette entre l'école du Woerthel et le nouveau groupe scolaire. En effet, le bus circule déjà lors de la pause méridienne ainsi que le soir, et n'est plein qu'à moitié. En proposant ce nouveau service, cela permettrait également d'amortir le coût élevé du transport. Cependant, cette solution pose des problèmes de responsabilité qui n'ont pas encore été solutionnés.

5. Le projet d'école : présentation du nouveau projet

Nous entrons dans la deuxième année de notre projet d'école, élaboré en commun avec l'école maternelle centre et l'école élémentaire Ill et Ried. Il s'appuie sur des indicateurs spécifiques à l'école (ex. Taux de réussite des élèves aux évaluations de début CP...) et sur le projet départemental.

À la fin de la première année, nous constatons une amélioration de 14% de la reconnaissance des lettres début CP, une meilleure concentration des élèves de grande section (amélioration de 16%) ainsi qu'une baisse de 5% du nombre d'élèves pris en APC pour difficultés scolaires.

Notre projet d'école comporte 3 objectifs, qui sont déclinés en actions spécifiques pour chaque cycle. Ces actions sont semblables à celles de l'an passé, car elles n'avaient pas pu être menées à leur terme :

1. « Utiliser différents outils pour amener les élèves à mobiliser leur langage, structurer l'écrit ».

A l'école maternelle, nous déclinons cet objectif avec les actions suivantes :

- Utiliser des outils numériques (Bee bot, vidéoprojecteur interactif) afin de provoquer des situations de langage. Des séances d'APC seront proposées durant l'année aux élèves de grande section, pour appréhender ces outils.
- Créer un abécédaire suivant l'élève tout au long de la maternelle. Sa forme a évolué cette année, pour répondre plus précisément à l'utilisation qui en est faite par des élèves d'école maternelle. Ainsi les mots ne sont plus classés par ordre alphabétique mais par thématique. Cela facilite leur recherche lors d'activités de réinvestissement.
- Ecrire les mots du répertoire dans les trois graphies en fonction des niveaux de classe.
- La mise en place d'un projet autour de la lecture et de l'écriture avec les élèves de CP de l'école Jules Verne.

L'objectif étant toujours d'enrichir et de réinvestir le lexique des élèves, d'améliorer la reconnaissance des lettres dans les trois graphies.

2. « Amener les élèves à se concentrer pleinement sur une tâche individuelle ou collective »

Les actions mises en place sont :

- Reprise et ajouts des outils pédagogiques mise en place, favorisant la concentration lors des tâches individuelles : rituels lors des moments d'écoute, mise en place d'outils visuels permettant d'optimiser la concentration (en lien avec les neurosciences).
- Amener les élèves à réinvestir en autonomie les notions acquises avec la mise en place dès la moyenne section d'un « plan d'activités » individuel.

3. « Renforcer les compétences langagières afin d'améliorer la compréhension de l'oral, de l'écrit »

- Création d'un cahier de lexique, qui reprend l'abécédaire de l'an passé, dans lequel sont regroupés les mots rencontrés durant les trois années de maternelle afin de favoriser l'enrichissement du lexique.

- La mise en place d'une correspondance avec les enfants de la micro-crèche, pour leur faire découvrir les contes que nous avons lu.

Ces trois axes sont déclinés cette année autour de la thématique des **contes**.

La situation sanitaire ne nous permet pas actuellement de prévoir l'ensemble des manifestations organisées durant l'année scolaire.

Cependant nous prévoyons :

- **2 spectacles** auront lieu durant l'année scolaire **à l'école**
- **Une photo de classe** : nous avons choisi de reprendre le photographe de l'an passé.
- La venue du **Saint Nicolas** n'étant pas en adéquation avec les valeurs de laïcité de l'école française, nous avons prévu de ne plus le faire venir. Cependant, le contexte actuel privant les enfants de nombreux moments festifs, le conseil d'école a décidé pour cette année, de faire venir le père Noël à l'école. Cela se fera lors d'une journée festive à l'école. Malheureusement, nous n'organiserons pas de goûter festif avec les parents cette année.
- La commune souhaite organiser une « fête des oies de la Saint Martin » le vendredi 13 novembre. Parallèlement, nous organiserons un **gouter aux lanternes** le mardi 10 novembre.
- Nous programmons d'ores et déjà une date pour notre **fête de fin d'année** le 29 juin 2021, si d'ici là, le contexte sanitaire nous permet une telle organisation.

6. Approbation du compte rendu du 3e conseil d'école de l'année scolaire 2019-20

Le procès-verbal a été validé à l'unanimité

7. Les documents administratifs : le règlement intérieur de l'école, retour sur les dépenses de la coopérative scolaire.

Le règlement intérieur de l'école

Le conseil d'école vote à l'unanimité les changements effectués dans le règlement intérieur de l'école, liés principalement aux mesures sanitaires. (respect du port du masque, limitation de la circulation, gestion des motifs d'absence...). Le nouveau règlement est accessible sur le site de la municipalité.

La coopérative scolaire

Le 31/08/2020, la coopérative scolaire s'élevait à 2064,33€ contre **3298,04€** au 31/08/2019. Le déficit s'explique par l'absence de fête de fin d'année, qui rapporte généralement autour de 1000€ mais également par la prise en charge d'une partie du financement de l'intervention de graine de cirque.

Sur les 1675,18€ d'intervention pour 15 jours, les familles ont financé 685€ et la coopérative a pris en charge 990,18€. Le reste des dépenses concerne principalement **l'achat de consommables** (matériel pour la réalisation de bricolages de fêtes, chocolats de pâques, matériel pour les projets...).

Les crédits de fonctionnement attribués par la commune

Chaque année civile, la commune attribue un budget à chaque école, en fonction du nombre d'élèves, afin d'acheter les fournitures (peintures, feutres, colle...), divers matériels pédagogiques (jeux pédagogiques, livres...). Le budget de la commune pour 2020 est de 2400€ (30 euros par élèves). Nous remercions la municipalité qui nous fournit en plus les ramettes de papier blanc.

8. PPMS : actualisation des documents et exercices

Les 2 documents PPMS **attentat intrusion** et **risques majeurs** (tremblement de terre...) ont été réactualisés comme chaque année. Un premier exercice PPMS attentat-intrusion s'est déroulé sans difficultés le 13 octobre. Un autre exercice aura lieu le 24 novembre et concernera les risques majeurs. A noter que lors du dernier exercice lié aux risques majeurs réalisé en lien avec la préfecture, la sirène d'alerte était inaudible pour l'ensemble du quartier.

3 exercices incendie ont également lieu chaque année. Le premier s'est déroulé le 6 octobre dernier.

Le DUERP a également été réactualisé et ne fait pas ressortir de points sensibles particulier.

Le Conseil a débuté à 19h et s'est terminé vers 21h15.

Compte rendu établi et rédigé par Céline HERDLY-GOERIG, approuvé par les délégués de parents et les enseignantes.